

Protocole individuel de formation

Conclu dans le cadre de la convention de formation FOAD passée entre le dispensateur de formation et la société

Pré-requis :

.....
.....

Article 1^{er} - Contractants

Une convention de formation a été conclue entre la société et le dispensateur de formation, ayant pour objet de former à (intitulé de la formation) Melle / Mme / M.

Article 2 - Volume horaire, déroulement pédagogique et moyens pédagogiques

Cette formation à distance, d'une durée totale de heures peut se matérialiser par la réalisation d'une formation « mixte », pour partie en présentiel et, pour partie, à distance.

2.1 Formation en présentiel

- Formation individualisée en présence d'un formateur,
et/ou
 - Groupe avec formateur en face à face pédagogique,
soit heures de cours (ou de T.P.),
à (préciser structure et adresse)
selon le calendrier ci-après
-
.....

2.2 Formation ouverte ou à distance

Le stagiaire s'engage à suivre la formation entre le et le pour la durée convenue.

Pendant le temps passé sur l'outil pédagogique (multimédia, plate-forme,...), le stagiaire formé est accompagné en permanence par le biais d'une **messagerie** qui lui permet de prendre contact avec le centre de formation (via la plate-forme, email :) afin de poser tous types de questions, tant théoriques que logistiques. De plus, il peut également contacter (nom et fonction du responsable de la formation) ainsi que (nom et fonction du responsable formation de la société).

En tout état de cause, le temps passé sur l'**outil pédagogique** est évalué à heures. Cette durée correspond à celle estimée par le dispensateur de formation et le stagiaire pour acquérir les connaissances du niveau à réaliser.

Article 3 - Matérialisation du temps passé

En ce qui concerne la (les) évaluation(s) du stagiaire, celle-ci se matérialise par :

-
-
-

Fait à , le

En trois exemplaires originaux,

Pour la société,

Le stagiaire,

Pour le dispensateur de formation,